

Sergy



Nettoyage

p.3

Activités



Bibliothèque

p.6

Rétrospective



En images

p.8

# sommaire

Page 2

## Édito - À noter

Page 3

## Nettoyage de printemps Topo sur les TAP

Page 4

## Budget 2017

Page 5

## Le Centre sportif

Page 6

## La Bibliothèque

Page 7

## L'Harmonie du Crêt de la Neige

Pages 8 - 9

## La rétrospective photos

Page 10

## Les travaux Le cimetière

Page 11

## La Gazette du Conseil - En bref

Page 12

## Infos pratiques

L'état civil - L'agenda -

Les numéros de téléphone d'urgence

# Le mot du Maire



**L**e Conseil municipal a voté le budget 2017 au début mars, après un débat d'orientation budgétaire tenu fin janvier. Le budget municipal vous est présenté dans ce journal mais je me dois toutefois de rappeler ici que le Conseil a voté à cette occasion une hausse des taux d'imposition de 7% en souhaitant bien sûr que cette hausse soit la seule du mandat. Cette hausse, qui devrait rapporter près de 60k€ annuels supplémentaires, mérite en effet quelques explications.

La dernière hausse remonte à 2010. En 2014 toutefois, l'État a imposé une forte hausse du taux communal de la taxe d'habitation (TH), mais cet argent, près de 200 k€ de plus pour Sergy, n'est jamais arrivé: l'État a en effet supprimé la TH départementale, l'a transférée aux communes pour ensuite la reprendre et la redistribuer au nom d'une péréquation intercommunale riches-pauvres. Un peu d'égalité et de fraternité sans liberté, en quelque sorte. Vous ne l'avez peut-être pas remarqué car il s'agissait d'un transfert entre colonnes sur votre feuille de TH et cela ne changeait pas le montant total de votre feuille d'imposition.

Comme Sergy a très peu d'entreprises susceptibles d'abonder les rentrées fiscales, les impôts proviennent donc essentiellement des habitants (TH), surtout s'ils sont propriétaires de leur logement (taxe foncière bâti). Mais l'État - très endetté - cherche de l'argent et vient le trouver en partie auprès des collectivités locales: la dotation annuelle de l'État à la Commune a baissé de moitié en 4 ans (de 225 à 100-110 k€), et, bien sûr, nous versons des taxes à l'État, telles la TVA sur les charges de fonctionnement. Au total, il vous est facile de comprendre que les communes financent plutôt l'État et non l'inverse. En outre celui-ci nous impose régulièrement des normes et charges supplémentaires, comme récemment le périscolaire, qui augmentent nos charges de fonctionnement.

Pour être exhaustif, la Commune doit également faire face pendant quelques années à la charge importante que constitue le Centre sportif (des travaux et surtout, un emprunt sur 7 ans pour l'achat). Pour toutes ces raisons, une hausse permettra de conserver un montant d'investissement plus «raisonnable», les travaux de l'avenue du Jura vont pouvoir se poursuivre par exemple, avec une seconde tranche.

J'ajoute deux commentaires qui ne vous consoleront pas, mais quand même un peu... Votre effort sera relativisé car vos impôts locaux additionnent ceux de toutes les collectivités, hors État, et 7% sur la part communale ne fait pas 7% sur le total, si toutefois les autres colonnes ne changent pas elles aussi. Par ailleurs, sans les fonds frontaliers, il faudrait environ doubler les taux d'imposition de Sergy. Ces fonds permettent à tout le Pays de Gex de garder des taux en moyenne plus faibles qu'ailleurs en France.

Je vous souhaite, comme le veut la coutume, de joyeuses Pâques, mais également des ponts de mai «intéressants» cette année. N'oubliez pas aussi de voter ce printemps, quatre dimanches en tout et bonne lecture en attendant.

**Denis Linglin, Maire**

**à noter**

**Élections  
présidentielles**

**dimanche 23 avril  
et dimanche 7 mai  
de 8h00 à 19h00**

**Salle de la Mairie-annexe**

# Activons-nous

## Nettoyage de printemps

**V**ous aimez votre village? Venez faire un geste pour l'environnement en participant au nettoyage de printemps organisé par la Mairie de Sergy le dimanche 9 avril au matin, dès 8h30.

Tous les Sergiens, petits et grands, sont invités à participer à cette matinée de ramassage des déchets dans les rues de la Commune. Ce sera aussi l'occasion de partager un moment de convivialité tous ensemble.

### Programme de la matinée

À 8h30, rendez-vous à la salle de la Calame autour d'un café.

Vers 9h00, nous formerons les équipes et différents parcours seront proposés.

Certains parcours seront plus spécialement adaptés aux enfants que nous espérons voir nombreux. Ils resteront sous la responsabilité de leurs parents et ne seront pas pris en charge par les organisateurs.

Sacs de tri, gants et gilets de sécurité seront fournis, mais vous pouvez également apporter votre matériel si vous le souhaitez.

Des poubelles de tri seront spécialement prévues pour la collecte et le tri des déchets.

Le retour sur la salle de la Calame est prévu autour de 11h30 pour un pot de l'amitié et de la bonne cause offert par la Municipalité.

Afin de faciliter l'organisation, nous vous proposons de vous inscrire par courriel à [communication@sergy.fr](mailto:communication@sergy.fr), mais les retardataires du dimanche seront aussi les bienvenus!

En cas de pluie, la journée sera maintenue, car comme le disent nos voisins allemands « il n'y a pas de mauvais temps, il y a juste les mauvais vêtements ».

Les organisateurs vous attendent nombreux à cette occasion car plus on est de fous, plus on rit... Et plus on nettoie!

### Les gestes simples pour l'environnement

- Mangez des produits locaux et de saison.
- Évitez les sacs plastiques, les emballages individuels et achetez en vrac.
- Recyclez et triez mieux vos déchets.
- Éteignez les lumières, les appareils électriques et limitez la consommation d'eau.
- Limitez ou partagez les déplacements en voiture et bougez: vélo, marche à pied.



**Participez au nettoyage de printemps à Sergy le dimanche 9 avril prochain !**

## Topo sur les TAP

**D**epuis la réforme des rythmes scolaires de 2014, la semaine des élèves de maternelle et de primaire a sensiblement changé: une semaine de 5 jours travaillés (au lieu de 4) pour assurer un rythme plus régulier, des journées d'école raccourcies à 5h30 et l'apparition des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour permettre à un grand nombre d'enfants de découvrir au sein de l'école des disciplines artistiques, culturelles ou sportives pendant ce temps ainsi gagné sur la journée d'école.

La réforme proposait un cadre mais laissait la compétence aux communes d'organiser ces nouvelles activités, de recruter les équipes d'animateurs et de financer ces 3 heures hebdomadaires d'activités périscolaires.

En relation avec l'école et les partenaires institutionnels comme l'Inspection académique, l'équipe municipale a mis en place un PEDT (Projet Éducatif De Territoire) et propose maintenant une quinzaine

d'activités: théâtre, art visuel, informatique, chant, éveil scientifique, BD, bricolage, cuisine, italien, éveil musical ainsi que des jeux de motricité et des sports collectifs...

Au total, 160 enfants sont inscrits (à peu près 75% des élèves) qui sont répartis en groupes de 15 à 18 élèves de primaire ou de 11 à 13 pour les plus petits, et encadrés par 18 animateurs recrutés au sein des agents communaux (que les enfants connaissent déjà de la cantine ou de la garderie), du personnel de l'école de Sergy (3 enseignants et 3 ATSEM), ainsi que 4 animateurs extérieurs.

Suite à un vote en Conseil d'école avec l'aval des enseignants, des représentants des parents et de l'inspection académique, la Commune coordonne ainsi la répartition des TAP sur la semaine: les lundis et jeudis, les enfants finissent à 16h00, la demi-heure dédiée aux TAP étant surtout un temps de récréation.

Les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30 se déroulent les activités susmentionnées.

Cathy Brigido en est la coordinatrice: elle organise les plannings d'activités pour tous les groupes, veille à leur bon fonctionnement et à l'affectation des animateurs et à leur remplacement si besoin.

Question budget, celui de 2015/2016 était de 62000 euros, assumé pour partie par les parents (20000 euros sur 4 tranches fiscales en fonction des revenus du foyer) et par la Mairie qui couvre la majeure partie du coût.

Pour les deux premières années, elle bénéficiait du « Fonds d'Amorçage » (env. 7000 €) mais pas sûr que ce coup de pouce de l'État soit maintenu pour cette année.

Dans l'ensemble, c'est plutôt une action très bien accueillie tant par les parents que les enfants, qui se sont habitués à ces nouveaux rythmes.

**Vous voulez signaler une absence, poser une question ou vous avez une remarque concernant les TAP ?**

Une adresse unique: [tap@sergy.fr](mailto:tap@sergy.fr)

# Budget 2017

**L**e vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. À Sergy, le budget a été adopté au Conseil municipal du 6 mars 2017.

L'année 2016, grâce à une gestion rigoureuse, a permis à notre Commune de dégager une épargne de 516 222,22 euros. Cet excédent a été versé en section d'investissement et permet de financer les réalisations de l'année 2017. Il nous paraît important de faire quelques rappels sur le budget d'une Commune.

## Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal. C'est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la Commune pour une année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

## Qui prépare le budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec l'adjoint aux finances, la Commission finances et la directrice des services, Ludivine Perez. Dans un souci de démocratie, d'écoute et de transparence, une séance de travail où tout le Conseil municipal est convié est organisée en début d'année. Il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire qui permet à tous les élus de s'exprimer. Bien que cette démarche ne soit obligatoire que dans les communes de plus de 3500 habitants, la commune de Sergy tient à faire ce travail où tous les points sont abordés (dépenses, recettes, dettes, projets...).

## Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'État exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité.

## Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

Le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis et visés par le Maire ou les adjoints au Maire. Toutefois, c'est le Trésor public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement. Tout ce travail administratif est exécuté au niveau de la Mairie de Sergy par Maryse Pérouchet.

## Comment est composé le budget ?

Il est divisé en deux parties: une section de fonctionnement et une section d'investissement.

**La section de fonctionnement** est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

**Les recettes:** les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) dont les Sergiens s'acquittent chaque année. On y trouve également les dotations de l'État, le produit des services municipaux (location de la salle de la Calame, etc.) et les autres subventions et contributions (État, Région, Département, etc.).

**Les dépenses:** les frais de personnel (charges patronales incluses), les autres dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des terrains, des bâtiments, les primes d'assurances, etc.) et également les subventions aux associations.

**La section d'investissement** intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine du village et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement.

**Les dépenses:** les dépenses d'équipement (mobilier scolaire, informatique pour les écoles, équipement pour l'entretien des espaces verts et du cimetière, etc.) mais également les travaux de réfection ou d'aménagement des bâtiments municipaux. Les recettes d'investissement sont constituées de dotations et fonds divers (Fonds de compensation de la TVA) et d'auto-financement (épargne).

## Fiscalité municipale

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 31 janvier 2017, le Conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des quatre taxes de 7%.

Pour la plupart des Sergiens, seulement deux taxes sont payées (la taxe d'habitation et la taxe foncière). Il est important de préciser que cette hausse ne concerne que la part communale, la somme totale payée par les contribuables n'augmentera pas de 7%, mais sera inférieure.

La Municipalité veut toujours maintenir ses ambitions et beaucoup de projets restent devant nous (cantine, aménagement du Centre sportif, avenue du Jura, Centre de loisirs, écoles, etc.).

Cette hausse sera la seule et unique augmentation durant le mandat et elle apportera 60 000 € environ de recettes en plus pour la Commune en 2017.

Malgré cette majoration, les taux d'imposition de la Commune de Sergy restent dans la moyenne des communes de la CCPG.



## Avis aux amateurs de pêche!

Si vous aimez taquiner le poisson, vous pouvez vous procurer les permis de pêche à l'Office de Tourisme Pays de Gex - La Faucille!

Le permis de pêche vous permet de pêcher dans la majorité des étangs et cours d'eau de tout le Pays de Gex et dans le Rhône.

### Tarifs

- Carte annuelle adulte : 74 €
- Carte annuelle jeune (- de 18 ans) : 18 €
- Carte découverte jeune (- de 12 ans) : 6 €
- Carte journalière : 10 €
- Carte étang de Cessy adulte : 25 €

### Renseignements :

Office de Tourisme  
Pays de Gex - La Faucille  
Square Jean-Clerc –  
B.P. 436 - 01174 GEX Cedex  
Tél. 04 50 41 53 85



[info@paysdegex-lafaucille.com](mailto:info@paysdegex-lafaucille.com)  
[www.paysdegex-lafaucille.com](http://www.paysdegex-lafaucille.com)

# Centre sportif

**U**ne équipe nationale de rugby s'entraîne au Centre Sportif de Sergy (CSS).

L'équipe suisse de rugby U18, avec son DTN Sébastien Dupoux, son staff technique et les entraîneurs Olivier Gendroz et Ronny Karen U18, Julien Gratadou et Rémy Bouriasse U17, ainsi que son manager Pascal Racaud, a effectué les 18 et 19 février un stage de préparation pour la participation au championnat d'Europe de rugby U18 en Slovaquie, du 15 au 23 avril 2017.

Après une troisième place l'an dernier en Hongrie dans le groupe B européen des U17-U18 de rugby à 7, cette année affiche de belles ambitions dans cette compétition de Conférence 2 avec l'équipe XV U18.

**Un jeune de Sergy au championnat d'Europe de rugby, Brice Moine, a été retenu en équipe nationale suisse.**

Formé à l'école de rugby du Pays de Gex depuis l'âge de 5 ans au poste de pilier grâce à son gabarit hors norme pour son âge (comme son père Christian), il évolue actuellement au poste de troisième ligne centre au club de Bellegarde. Poste qu'il occupe aussi en équipe nationale.

Née d'une grand-mère titulaire du passeport suisse, la Fédération l'a très vite repéré. Faisant preuve de puissance sur



les phases de jeu au sol (rucks) et de rapidité en sortie de mêlée, nul doute qu'en Slovaquie sa puissance risque de faire des dégâts.

Après plusieurs stages déjà effectués cette année, nous avons eu la chance de le voir évoluer le 18 mars au Centre Sportif de Sergy, lors du dernier rassemblement avant le championnat d'Europe.

Nul ne doute qu'avec tous ses talents, les beaux jours sont assurés pour le rugby suisse.

Le manager remercie vivement la Commune de Sergy pour la mise à disposition des belles installations de son Centre sportif pour ces deux stages de préparation importants avant cette compétition européenne où les ambitions sont bien réelles.



## Travaux prévus au CSS

**L**a remise en état de fonctionnement optimal du Centre Sportif de Sergy (CSS) se poursuit afin de pouvoir offrir la diversité sportive la plus vaste possible. L'accent prioritaire est mis sur l'accès et la sécurisation du site.

### Chaudière et eau chaude

La chaufferie a fait peau neuve cet hiver, elle a vu son remplacement par une plus appropriée et plus économique.

Avec cette installation, l'eau chaude est de retour et les douches sont à nouveau alimentées et disponibles.

L'eau chaude doit encore être amenée dans l'espace cuisine, ce qui est prévu pour cette fin de printemps.

### Sécurité

Un poste sécurisé a été livré et implanté à l'entrée afin de pouvoir sécuriser la gestion électrique des bornes escamotables, d'assurer la lecture des badges et la gestion de la pompe de relevage défectueuse qui sera remplacée en avril 2017.

### Bornes escamotables

L'installation des bornes escamotables, qui éviteront les intrusions intempestives, sera effective également en avril 2017, de même qu'un contrôle d'accès par badge à l'entrée et dans le futur combiné pour l'accès au Centre Sportif.

### Éclairage extérieur

Une mise à niveau et l'harmonisation de l'éclairage extérieur est en cours d'étude avec le SIEA, afin que l'éclairage soit optimum pour les utilisateurs.

### Surveillance

L'entrée et le Centre seront sous surveillance, ce qui aura pour but de pouvoir contrôler les accès ainsi que le respect de la sécurité et de la sûreté des lieux pour les utilisateurs du Centre Sportif.

### Salle multisports

Éclairage intérieur de la salle multisports. Les désordres d'ordre électrique ont été résolus et les lampes défectueuses ont été changées. L'éclairage est ainsi de

meilleure qualité. Nous étudions une solution pour d'autres améliorations.

### Remise en état du local de squash

Fin mars 2017, la réfection des squashes sera effective et les deux terrains seront prêts à être utilisés.

**Et dans un futur proche**, en coordination avec la CCPG, il faudra encore amener l'eau potable et, en coordination avec les futurs travaux, il est prévu d'amener la fibre optique jusqu'au bâtiment du Centre Sportif.

Nous aurons ainsi la possibilité de mettre en place un site Internet permettant la location des terrains de squash et de tennis.

Il faudra également s'attaquer à la rédaction d'un règlement intérieur pour le fonctionnement de ce site sportif et la mise en place d'une grille des locations des salles.

# Bibliothèque

## Comment fonctionne-t-elle?

**D**epuis l'installation de notre bibliothèque municipale dans ses nouveaux locaux, au début de 2015, le nombre de lecteurs n'a cessé de croître pour compter aujourd'hui 370 lecteurs.

Fondée en 2004 par Anne-Marie Coulevrat, la bibliothèque est aujourd'hui devenue un véritable lieu culturel et de rencontre au cœur du village. Bon nombre de nos utilisateurs sont des «lecteurs en herbe» qui profitent de notre infrastructure pour varier leurs lectures et satisfaire leur curiosité. Mais nous comptons également des lecteurs adultes assidus, qui fréquentent avec plaisir nos locaux.

### Une gestion horizontale

Depuis le départ de notre ancienne responsable, Evelyne Girod, la question de sa succession a été longuement débattue.

Parmi les 16 bénévoles qui gèrent actuellement la bibliothèque, une solution s'est profilée après mûre réflexion: il fallait gérer «horizontalement» notre bibliothèque municipale. En effet, aucun d'entre nous ne souhaitait reprendre l'entière responsabilité de sa gestion, mais il était évident que notre petite équipe multidisciplinaire dynamique pouvait relever ce défi dans la bonne humeur.

Fortes d'expériences diverses (anciennes institutrices, secrétaires, gérante de commerce, physicienne, géographe, etc.), nous réunissons en effet les compétences nécessaires à la tenue d'une bibliothèque municipale, car il est vrai que sa gestion ne s'improvise pas.

Parallèlement aux connaissances informatiques nécessaires pour assurer la banque de prêt et la gestion de la base de données, le bibliothécaire est souvent amené à orienter et conseiller le lecteur dans ses choix, ce qui suppose une certaine connaissance de l'actualité littéraire. Deux fois par année, il passe les commandes des nouveautés à l'aide du budget municipal alloué à cet effet et procède à l'indexation des ouvrages, à l'enregistrement de ces derniers dans la base de données et à la couverture des livres.

Vous trouverez la liste des nouveautés sur la page Internet [www.sergy.fr](http://www.sergy.fr), rubrique «vie locale» «bibliothèque» et pouvez consulter le résumé des livres à la bibliothèque.

Par ailleurs, le bibliothécaire répare parfois les livres abîmés et met au rebut physique-

ment et informatiquement les ouvrages qui ne sont plus d'actualité. Il s'occupe également de la signalétique pour une orientation optimale du lecteur. Enfin, il attire l'attention des lecteurs en retard, par le biais de courriels et informe le public des activités culturelles qui vont avoir lieu prochainement.

Pour accomplir toutes ces tâches, une possibilité de formation pour apprendre à gérer et animer une bibliothèque existe pour les bénévoles et salariés des bibliothèques de l'Ain. Donc, si la passion des livres vous anime, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour rejoindre notre équipe.

### Horaires, fonctionnement et activités de la bibliothèque

Rappelons que la bibliothèque municipale est un service gratuit. Pour emprunter des livres, il suffit de demander une carte de lecteur qui donne droit à 3 livres par carte pour 3 semaines, dont une nouveauté pour 15 jours.

Les horaires d'ouverture sont les suivants:

**lundi et vendredi de 16h30 à 19h00**  
**mercredi de 15h00 à 17h30.**

La **section adulte** propose des romans (du terroir, historiques, policiers, en gros caractères, science-fiction), des nouvelles, des documentaires et des bandes dessinées.



Tableau © Justine Formentelli

La **section jeunesse** offre un large choix d'albums, de livres cartonnés pour tout-petits, d'histoires avec CD, de livres favorisant l'apprentissage de la lecture et d'une

large palette de romans enfants et adolescents, de documentaires et de bandes dessinées.

Riche de 1551 ouvrages adultes et 1606 livres jeunesse, elle fait partie du réseau de prêt interbibliothèques de l'Ain ce qui permet un renouvellement périodique de nombreux livres.

En effet, deux fois par an, le bibliobus nous permet d'échanger environ 400 livres de toutes catégories et ainsi varier notre stock. Enfin, une fois par mois, un service de navette permet aux utilisateurs ayant fait la demande d'ouvrages particuliers, d'obtenir leur requête. Pour consulter le catalogue en ligne, il suffit d'aller sur la page [www.lecture.ain.fr](http://www.lecture.ain.fr), puis d'en faire part au bibliothécaire qui procédera à la commande.

### L'heure du conte et l'accueil des maternelles

Tous les 2<sup>es</sup> mercredis du mois, la conteuse *Murielle* vient raconter de merveilleuses histoires aux enfants.

Pendant la session, *Josiane* prend séparément les tout-petits accompagnant leur grand frère ou grande sœur pour leur raconter des petites histoires, comptines ou *kamishibai's* (littéralement «théâtre de papier»). Le *kamishibai* japonais est composé d'une série de planches cartonnées que le conteur fait défiler à l'aide d'un *butai* (petit théâtre en bois).

Pour rappel, les horaires sont les suivants: **2<sup>e</sup> mercredi du mois de 17h30 à 18h30.**

Attention, nous demandons aux personnes intéressées d'arriver 1/4 d'heure avant le début pour une meilleure organisation.

Prochaines dates à retenir: le **12 avril**, le **10 mai** et le **14 juin 2017**.

Parallèlement, la bibliothèque organise un accueil des classes maternelles avec les institutrices et les bibliothécaires afin d'éveiller l'intérêt de l'enfant pour les livres et de favoriser l'apprentissage de la lecture. Les prochaines dates programmées dans notre agenda sont les **11 avril**, **9 mai** et **13 juin 2017**.

**Lieu d'échanges, de savoir et de découverte, la bibliothèque est un véritable point de rencontre culturel au cœur du village. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les soumettre lors de votre prochaine visite. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver!**

# Association

## Harmonie de Sergy

### Que vive la musique à Sergy !

C'est le leitmotiv qui a poussé les nouveaux membres du bureau à venir s'engager dans l'association.

Après le départ de 6 bénévoles sur 8, il fallait reconstituer la quasi-totalité du bureau pour que l'association vive et perdure !

Ce ne fut pas chose facile, car le bénévolat, chacun le sait, est une denrée rare de nos jours, surtout lorsqu'il s'agit de prendre les responsabilités d'une association qui emploie 10 professeurs, gère 50 élèves à l'école de musique et accueille plus de 30 musiciens à l'harmonie.

Je crois que nous pouvons donc rendre un bel hommage à ceux qui se sont investis jusqu'à présent au sein de l'Écho du Crêt de la Neige, et à ceux qui prennent la relève.

Pour que l'école de musique, et donc la fanfare, soient pérennes, le financement via les inscriptions à l'école ne suffit pas ; il nous faut organiser quelques manifestations pour récolter la trésorerie nécessaire.

Nous vous donnons donc rendez-vous lors de tous nos événements, musicaux ou non, pour nous aider à faire vivre notre musique à Sergy !

*Magali Calmels, présidente*



Sur la photo, de gauche à droite et de haut en bas :  
*T. Pradervand, F. Roth, M. Jaffré, E. Moine, M. Mosselmanns,  
J. Fitzner, M. Calmels, R. Catallo, M. Prost*

**Le 4 juin, nous défilons pour la Fête de l'Oiseau à Saint-Genis.** Nous renouons avec ce rendez-vous et comptons aussi sur votre soutien lors de cette belle fête traditionnelle !

Comme chaque année, **le 3<sup>e</sup> dimanche de juin (cette année le 18 juin)**, onze harmonies se retrouvent pour partager et faire partager, le temps d'un week-end, leur amour de la fête et de la musique. Rendez-vous cette année à Collonges, pour ce moment toujours très chaleureux.

**L**e nouveau bureau de l'Harmonie de Sergy a des projets plein la tête et vous propose toute une série d'évènements en ce début 2017 !

À ce propos, nous innovons cette année avec l'organisation d'un concours de tarot, **le dimanche 9 avril, à la salle des fêtes de la Calame.** Ce concours est ouvert à tous ; tous les joueurs positifs seront primés.

Nous vous donnons rendez-vous dès 13h00 pour les inscriptions. Sur place, vous trouverez une buvette et de quoi vous restaurer (hot-dogs, pâtisseries, gaufres). Le concours aura lieu de 14h00 à 18h00.

Rendez-vous ensuite pour un week-end en musique dans Sergy, pour la vente des cartes de membres honoraires : durant deux matinées, **les samedi 6 et dimanche 7 mai, nous nous baladerons en musique à Sergy-Haut et Sergy-Bas**, et ferons appel à votre générosité. Merci de réserver le meilleur accueil à nos jeunes musiciens qui vous solliciteront.

Un des événements-clés de l'année est le **concert annuel.**

**Cette année, il aura lieu à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.** Nous ne pouvons qu'encourager tous les Sergiens à venir écouter notre orchestre des jeunes et notre harmonie. Nous passons du temps tous les vendredis à répéter, avec passion bien sûr, mais dans l'esprit de partager ensuite. **Venez donc nombreux nous écouter !**



# Rétrospective



Dimanche 8 janvier - Vœux (pompiers)



Lundi 16 janvier - Vœux (pétanque)



Mardi 17 janvier - Vœux du Maire



Dimanche 8 janvier - Concert de l'Harmonie à Saint-Genis



Dimanche 5 février - Repas de la distilleuse



Samedi 25 février - Soirée choucroute des pompiers



# en photos



Mercredi 15 février - Carnaval du Sou des écoles



Dimanche 12 mars - Repas des Aînés du CCAS

Samedi 18 mars - Soirée Théâtre du Crêt des Arts



Samedi 25 mars - Soirée dansante du Sou des écoles

# Les travaux



**A** Sergy, comme en 2016, les deux principales lignes du budget d'investissement en ce qui concerne les travaux seront la suite de l'aménagement de l'avenue du Jura et la continuation de la réfection du Centre sportif.

Les travaux du Centre sportif ont déjà fait l'objet dans ce numéro (p. 5) d'un article détaillé.

L'avenue du Jura quant à elle, va voir sa piste cyclable se prolonger jusqu'au chemin de Condemines, bien entendu les trottoirs vont se prolonger de l'autre côté de l'avenue. Nous pouvons dès à présent voir de nombreux cyclistes et joggeurs emprunter la piste cyclable à la grande joie de la commission travaux. À hauteur de la zone de la gare, des aménagements seront prévus pour sécuriser ce carrefour

et ralentir la vitesse toujours trop élevée de certains conducteurs qui mettent en danger piétons et deux roues.

En dehors de ces deux investissements principaux, d'autres chantiers plus modestes sont prévus :

- **L'installation d'un piège à cailloux** sur le ruisseau de « Cacière » d'ores et déjà réalisé (photo ci-dessus). En effet, les plus anciens se souviennent des inondations de 1990, qui avaient vu le ruisseau sortir de son lit et des cailloux énormes débouler dans les champs en contrebas. Cette zone étant maintenant urbanisée, la Mairie ne veut prendre aucun risque et fait le nécessaire pour sécuriser « Cacière ».

- **La réfection de la Mairie.** Notre Mairie a besoin d'un rafraîchissement pour lui donner un coup de jeune. Ainsi toutes les façades seront ravalées et une salle du bas sera refaite.

- **Les toits de l'église et de la sacristie seront rénovés.** En effet, les toitures sont endommagées et nous ne pouvons plus attendre avant d'entamer les travaux qui ont déjà été repoussés depuis plusieurs années. Nous en profiterons pour repeindre la salle de la Cure, qui est utilisée entre autre pour les cours de musique de l'harmonie de Sergy.

Les incivilités de plus en plus fréquentes dans la périphérie de la salle de la Calame, du City stade et du Club-house du tennis nous poussent à étudier l'installation de caméras de vidéo-surveillance. Bien entendu, cela ne sont que les principaux travaux prévus en 2017, mais d'autres investissements seront effectués au niveau de l'éclairage public, des réseaux, de la voirie, de l'accessibilité handicapés, d'études diverses et tout le quotidien que l'on doit effectuer tout au long de l'année.

## Le saviez-vous ?

**L**es cimetières sont des propriétés communales qui sont gérées par la Mairie.

Ils sont régis par des règles très strictes incombant au Maire dans le cadre de ses pouvoirs généraux de police.

Ainsi, il se doit d'assurer la police des funérailles, des sépultures, du maintien du bon ordre et de la décence, ainsi que du bon entretien des tombes.

Le cimetière de Sergy était jusqu'en 1890 situé entre l'église et la fontaine du village. C'est en 1874, suite à une loi sur l'intérêt de la salubrité publique, qu'il s'est éloigné du centre du village pour se situer sur la route de Thoiry.

Pour être inhumé dans la Commune de Sergy, il faut répondre à l'un de ces critères: habiter la Commune, être inscrit sur les listes électorales, être décédé sur la Commune, y posséder une sépulture familiale même sans habiter la Commune.

À Sergy, le cimetière est composé de terrains qui sont mis à disposition pour 5 ans, ainsi que de concessions vendues pour une période comprise entre 30 ou 50 ans, renouvelables.

Nous disposons également d'un caveau dit « provisoire », d'un caveau dit « ossuaire », d'un Jardin du souvenir où les gens peuvent déposer les cendres de leur proche. Certaines places sont également gardées « libres » en cas de catastrophe touchant les habitants du village (épidémie, accident de groupe, etc.).

Trois columbariums (casiers où sont déposées les urnes) sont aussi disponibles ainsi que, depuis peu, des cavurnes (petits caveaux individuels construits en pleine terre pour y déposer des urnes).

Ces cavurnes sont des lieux de recueillement privés, contrairement aux columbariums qui eux, sont collectifs. En vous promenant dans le cimetière, vous pourrez également y découvrir des « colonnes



de vies brisées» sur lesquelles sont inscrits les noms des jeunes de la Commune qui sont morts jeunes pour la France. Nous avons l'obligation de les laisser à vie.

D'ici 2020, nous prévoyons un agrandissement de notre cimetière qui pourra également accueillir des carrés pour d'autres religions, qui demandent parfois des dispositions autres. Par ailleurs, la Mairie est en train d'informatiser le cimetière afin d'en faciliter la gestion.

*Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie de Sergy.*

## Gazette du **Conseil**



### Le 6 mars 2017, le Conseil municipal a :

- VALIDÉ le compte administratif principal 2016
- VALIDÉ le compte de gestion 2016
- AFFECTÉ les résultats du budget de fonctionnement 2016 sur le budget d'investissement 2017
- AUGMENTÉ les taxes locales de 7%  
Les taux suivants s'appliqueront donc dès l'année 2017 :
  - Taxe d'habitation : 12.88 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.06 %
  - Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 57.47 %
  - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 18.60 %
- VOTÉ le budget primitif 2017
- VALIDÉ le principe de prendre en charge l'assurance « garantie maintien de salaire » des agents de la Commune de Sergy.
- CHOISI le docteur Franck, à Thoiry, en tant que médecin professionnel de la Commune à compter de l'année 2017.
- VALIDÉ l'augmentation de l'indice brut (IB 1015 remplacé par l'IB 1022) de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux comme la loi l'impose.
- VALIDÉ le devis Athanor en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage de la ZAC.
- VALIDÉ les conventions d'utilisation du Centre sportif.
- DÉSIGNÉ Philippe Labbadi en tant que membre titulaire et Alain Guisolan en tant que membre suppléant du comité technique de la Régie des eaux gessiennes de la CCPG.

**Samedi 17 juin 2017**

### Forum des Associations et Journée du Centre sportif

Devant le succès de l'édition 2016, il a été décidé de permettre aux Sergiens de visiter à nouveau le Centre sportif de Sergy en 2017.

Ceux qui ont manqué l'édition 2016 pourront ainsi découvrir le Centre, et les anciens visiteurs constater les réalisations effectuées dans le courant de l'année.

**Une nouveauté cette année : le Forum des associations aura lieu le même jour au Centre sportif.**

Cela permettra à nos associations de présenter leurs activités et de procéder aux inscriptions pour la saison suivante.

**Un repas, organisé par le Comité des Fêtes de Sergy, sera servi à midi et une buvette sera ouverte toute la journée. Alors réservez cette date sur votre agenda.**

**Tous au Centre sportif le 17 juin 2017**

### Élections présidentielles

Les électeurs inscrits dans un centre de vote à l'étranger et sur la liste électorale de Sergy pourront être autorisés à voter à Sergy à la condition d'avoir rempli et signé un formulaire dérogatoire qui sera disponible dans la salle de vote le jour du scrutin.

### Comment voter par procuration

**Dans quelle situation dois-je être pour avoir le droit de voter par procuration ?**

*Je dois être dans l'impossibilité de me rendre à mon bureau de vote et être inscrit sur la liste électorale de ma commune.*

### Que dois-je faire ?

*Je dois me rendre à la gendarmerie la plus proche en possession de ma carte d'identité et remplir le document CERFA n°14952\*01 que la gendarmerie va me fournir. Je dois connaître la date de naissance et l'adresse de la personne à qui je donne procuration (le mandataire) pour pouvoir remplir le document CERFA correctement. Sinon, je peux gagner du temps en remplissant ce document chez moi après l'avoir téléchargé sur Internet mais je dois quand même l'apporter en main propre à la gendarmerie.*

### ATTENTION

- La personne dans l'impossibilité de voter (le mandant) et le mandataire doivent tous les deux être inscrits sur la liste électorale de la même commune.
- Le mandant et le mandataire doivent jouir de leurs droits électoraux.
- Pour les cas particuliers, nous vous conseillons de contacter la Mairie de la commune où vous êtes inscrit sur la liste électorale.

# Infos pratiques

# SERGY

INFOS PRATIQUES - NUMÉROS D'URGENCE - PHARMACIES DE GARDE...

## Numéros d'urgence

- Secours international** 112  
fonctionne avec un tél suisse depuis la France
- Urgences médicales :** composez le 15
- Gendarmerie :** 04 50 42 12 01 ou le 17
- Sapeurs Pompiers :** composez le 18
- Enfance maltraitée :** composez le 11
- Centre anti-poison :** 04 50 42 12 01  
ou composez le 17

## Hôpitaux

- Pays de Savoie :** 04 50 87 47 47
- Alpes Léman :** 04 50 82 20 00
- Gex :** 04 50 40 38 37
- St-Julien-en-Genevois :** 04 50 49 65 65
- Anancy :** 04 50 63 63 63
- Cantonal (Genève) :** 00 41 22 372 33 11
- La Tour (Meyrin) :** 00 41 22 719 61 11

## Pharmacies de garde appelez le service



## Renseignements urbanisme

**tél. 04 50 42 12 83**  
(mardi 9h00-12h00  
et le jeudi 09h00-12h00)

[avillaume@sergy.fr](mailto:avillaume@sergy.fr)

Relais Assistantes Maternelles - Parents  
"Colin Maillard"  
04 50 56 06 33  
Courriel : [ramstgenispouilly@ccpg.fr](mailto:ramstgenispouilly@ccpg.fr)  
Mme Sandrine Berthelier

## Mairie

**La Mairie de SERGY vous accueille**

Lundi : 14h-18h  
Mardi et jeudi : 09h-12h / 14h-18h  
Mercredi : 09h-12h  
Vendredi : 14h-17h

**Coordonnées :**

**Tél. : 04 50 42 11 98**

**Fax : 04 50 42 14 57**

Courriel : [mairie@sergy.fr](mailto:mairie@sergy.fr)

Site Internet : [www.sergy.fr](http://www.sergy.fr)

Pour consulter  
le site de la Mairie:  
**Flashez  
ce QR-Code**



QRcode-pro.com

# agenda

## Avril 2017

- |   |   |
|---|---|
| <b>Dimanche 9</b><br>- <b>Concours de tarot</b><br>Org. Harmonie de Sergy | <b>Mercredi 24</b><br>- <b>Bal de l'Ascension</b><br>Org. Jeunesse de Sergy |
|---|---|

## Mai 2017

- |   |  |
|---|--|
| <b>Samedi 6 et dimanche 7</b><br>- <b>Vente des cartes de membres</b><br>Org. Harmonie de Sergy | <b>Samedi 27</b><br>- <b>Tournoi de bridge</b><br>Org. Bridge Club |
|---|--|

- |   |
|---|
| <b>Dimanche 7</b><br>- <b>Foire aux plantons</b><br>Org. Comité des fêtes |
|---|

- |   |
|---|
| <b>Lundi 8</b><br>- <b>Cérémonie du 8 mai</b> |
|---|

- |  |
|--|
| <b>Dimanche 21</b><br>- <b>Vide-grenier</b><br>Org. Sou des écoles |
|--|

- ## Juin 2017
- |   |   |
|---|---|
| <b>Samedi 17</b><br>- <b>Forum des Associations</b> | <b>Mercredi 21</b><br>- <b>Fête de la Musique</b><br>Org. Harmonie de Sergy |
|---|---|

- |  |
|--|
| <b>Samedi 24</b><br>- <b>Kermesse</b><br>Org. Sou des écoles |
|--|

# état civil

## Nous souhaitons la bienvenue à

- MIRANDA Charlotte, née le 04/12/2016
- TETLEY Joy, née le 10/12/2016
- MICHALCZIK GONZALEZ Helena, née le 22/12/2016
- POIX Victoria, née le 05/02/2017
- LES COURT Lisa, née le 14/02/2017.

## Nos condoléances aux familles de

- BUIRON Marie, décédée le 10/01/2017
- DUPIRE Guy, décédé le 11/01/2017
- RUFFINONI Régine, décédée le 14/02/2017
- MOINE Liliane, décédée le 25/03/2017.

**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**  
**23 avril et 7 mai 2017**

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**  
**11 juin et 18 juin 2017**

Remerciements aux auteurs d'articles, aux photographes et à toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro. Les articles signés sont sous la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément la position du Conseil municipal.

Crédit photographique : ©P.A.2016 (P. Allenbach).

Directeur de la publication : Denis Linglin

Président de la commission 'communication' : J.C. Clément

Comité de rédaction : commission 'communication' :

P. Allenbach, A. Buzon, C. Caquot, A. Gautier,

Photos & mise en page : P. Allenbach - Correction & mise en page : D. Forte

Impression I.O.F. - Courriel : [communication@sergy.fr](mailto:communication@sergy.fr)